

# L'évaluation des risques professionnels

**Chef d'entreprise :**  
*qualité, sécurité,  
environnement*

**La CMA vous accompagne  
dans l'élaboration de votre  
document unique**

## ► Contacts

**Service développement  
économique**

• Toulouse  
05 61 10 47 45  
[mccgarbay@cm-toulouse.fr](mailto:mccgarbay@cm-toulouse.fr)

05 61 10 47 93  
[fbouryesnault@cm-toulouse.fr](mailto:fbouryesnault@cm-toulouse.fr)



[www.cm-toulouse.fr](http://www.cm-toulouse.fr)

## ► Objectif

Réaliser pour le compte des entreprises :

- l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail,
- un programme d'actions de prévention des risques,
- la rédaction du document unique imposé par l'article R 4121-1 du code du travail.

## ► Bénéficiaires

Toute entreprise artisanale ayant au moins un employé.

## ► Prestation

La CMA réalise :

- l'évaluation des risques par un recensement et une classification des risques pour la santé et la sécurité des personnes dans l'entreprise.

La CMA définit :

- les actions de prévention à mettre en place afin de prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles. L'évaluation des risques doit pour cela être simple et adaptée à l'entreprise.

## ► Modalités

Le technicien spécialisé de la CMA réalise la prestation sous la forme :

- d'une journée de formation collective, sur les risques professionnels, la responsabilité du chef d'entreprise, les principaux risques, les méthodes d'évaluation des risques.
- d'un accompagnement individualisé, dans votre entreprise, pour l'élaboration de votre document unique. Cet accompagnement est effectué sur rendez-vous.

## ► Références

30 évaluations des risques réalisées par an.

## ► Tarif de la prestation

Tarif forfaitaire de 76 €.